

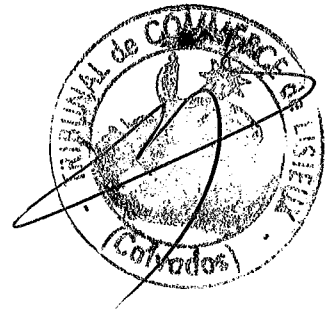
Bordereau attestant l'exactitude des informations - LISIEUX - 1407 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 22/07/2024 - 1768 - 2018 B 00126 - 837 869 874 - A.S.C 14
IMMOBILIER

Dépôt 2024/1768
du 22/07/2024

AFFAIRE: A.S.C 14 IMMOBILIER (SARL)
42, Rue Olliffe
14800 Deauville

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX

ORDONNANCE NO 2024 001948



Nous, Thierry GRAINDORGE, Président du Tribunal de Commerce de Lisieux,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

SARL ASC 14 IMMOBILIER 42 rue Olliffe 14800 DEAUVILLE RCS LISIEUX 837 869 874

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2023.

Vu les dispositions des articles L.225-100, L.242-10, R.225-64 et R.210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 de la SARL ASC 14 IMMOBILIER 42 Rue Olliffe 14800 DEAUVILLE RCS LISIEUX 837 869 874, mais seulement dans la limite maximale de SIX MOIS, qui nous paraît suffisante en l'état, soit jusqu'au 31 DECEMBRE 2024.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

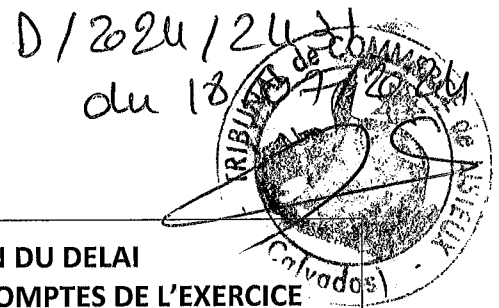
Fait à Lisieux, Le 18 JUILLET 2024

LE PRESIDENT,

A handwritten signature, likely of Thierry Graindorge, the President of the Tribunal de Commerce de Lisieux.

LE GREFFIER,

A handwritten signature, likely of the Greffier (Clerk) of the Tribunal de Commerce de Lisieux.



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI
DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Monsieur Cyrille Martin MAUPAS

Né le 22 mars 1973 à ROUEN (76),

De nationalité française,

Demeurant 29 chemin du Haut Bois – 14800 TOUQUES

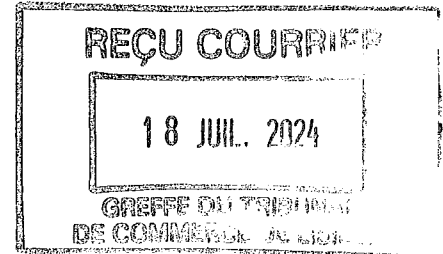
Agissant en qualité de gérant de :

La société ASC 14 IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LISIEUX sous le numéro 837 869 874,

Dont le siège social est 42 rue OLLIFFE – 14800 DEAUVILLE.



Ayant pour avocat : **Maître Christophe GERBET**

Avocat à la Cour – Toque D 775

45 rue Raffet 75016 PARIS

Tél. : 01 45 20 39 50

@ : christophe@avocats-gerbet.com

Auprès duquel il est fait élection de domicile,

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société ASC 14 IMMOBILIER est une SARL constituée entre 3 associés :

- Madame Anne-Sophie VASQUEZ ;
- Monsieur Eric MARRACHE ;
- Monsieur Cyrille MAUPAS.

Le capital est réparti à hauteur de :

- | | |
|---------------------------|-----|
| – Madame VASQUEZ..... | 40% |
| – Monsieur MARRACHE | 20% |
| – Monsieur MAUPAS | 40% |

Monsieur Eric MARRACHE est décédé en fin d'année 2020.

- Qu'à l'occasion de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui devait se tenir le 25 juin 2024, Madame MARRACHE, mère de l'associé décédé, avait délivré un mandat au bénéfice de Monsieur MAUPAS en vue de voter au nom et pour le compte de la succession de Monsieur Eric MARRACHE.

A l'occasion de cette assemblée, ce mandat a été contesté tout comme la régularité de l'assemblée.

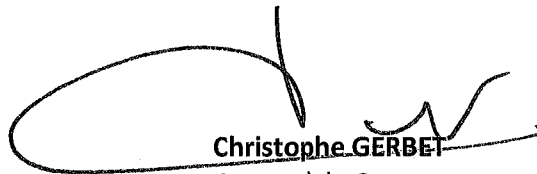
Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu valablement se tenir et la société ASC 14 IMMOBILIER est contrainte de convoquer une nouvelle assemblée en vue d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, hors du délai initialement prévu par la loi.

Dans l'intervalle, la société ASC 14 IMMOBILIER s'est rapprochée du notaire instrumentaire de la succession de Monsieur MARRACHE, afin que celui-ci délivre un mandat successoral valable au nom de la mère de l'associé défunt.

Qu'en conséquence,

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 décembre 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Paris,
Le 16 juillet 2024



Christophe GERBET
Avocat à la Cour



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
LISIEUX

18/07/2024

11 RUE D'ORIVAL CS 34664 14104 LISIEUX CX
INTERNET WWW.INFOGREFFE.FR
IBAN FR 76 1660 6260 1152 0100 7261 150

NUMERO DE PROCEDURE :

NUMERO DE DEPOT : D/2024/2431

JUGE-COMMISSAIRE:

P R O C E S - V E R B A L D E D E P O T
=====

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX CERTIFIE

QU'IL A PROCEDE AU DEPOT DE :

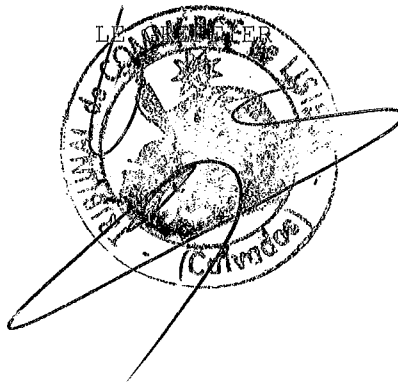
Prorogation du délai de réunion de l'AG chargé d'approuver les
comptes annuels L.225-100 et R.225-64

EFFECTUE PAR A.S.C 14 IMMOBILIER (SARL) LE 16/07/2024

AYANT POUR REPRESENTANT : Maître Christophe GERBET

CONCERNANT LA PROCEDURE

LEQUEL A ETE ENREGISTRE LE 18/07/2024 SOUS LE NUMERO D/2024/2431,



* * * * *

* * * * *

* * * * *

* * * * *

* *